

# Contrat de partenariat - Hébergement de Siteweb

Entre les soussignés:

D'une part:

L' entreprise **Cyberlanca sise au 200 Wellesley St East Toronto - Canada**

Et d'autre part:

Le partenaire : ..... sis à .....

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

## Article 1 - Objet du partenariat

Ce contrat est destiné à régir de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre l' entreprise d' Hébergement de site Internet "Cyberlanca" et le partenaire, en vue principalement de préciser l'objet du partenariat.

Ce contrat précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principales des deux cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps; l' objectif principal étant que le partenariat qui unit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

## Article 2 - Obligations de Cyberlanca, entreprise d' hébergement de site internet.

D' une manière générale, Cyberlanca s'engage à héberger les sites internet de tous les clients fournis par le partenaire. Pour ce faire, Cyberlanca mettra à la disposition du partenaire :

- Les prospectus Flyers promotionnelles
- Un site internet profil revendeur au partenaire
- Un service de support client et support technique aux partenaires

### Article 3 - Obligations du Partenaire.

Le partenaire s'engage à faire la promotion de nos services de création de site auprès des personnes, entreprises, associations, organisations avec qui il entre en contact:

- En renseignant les clients à l' aide des outils promotionnelles mis à disposition
- En enregistrant les commandes des clients à l aide du document " Devis Facrure"
- En référant les clients à notre lien de création de site : <http://creermonsite.cyberlanca.com/>
- En recueillant les informations du clients en vu de remplir le formulaire de création de site internet.

### Article 4 -Rémunération

Cyberlanca s'engage en contrepartie à verser au partenaire 15 % de commissions sur les ventes (voir le tarif des différents plans d' hébergement en page 3). Le paiement des commissions sera versé à la fin de chaque mois par paiement mobile Money, Wave ou virement bancaire après que le rapport de vente soit établi.

### Article 5 - Durée du partenariat

Ce partenariat est d' une durée indéterminé chacune des parties pouvant y mettre fin avec un preavis de 15 jours, pour un arrêt effectif et paiement des commissions en fin de mois.

**L' hébergeur de site Internet " Cyberlanca "**

200 Wellesley Street Est M4X 1G3

Telephone : +1 647 367 0753

Toronto - Canada

**Le Partenaire :** .....

Adresse : .....

Telephone :

Pays : .....

Responsable :

Signature :

**Le Représentant :** .....

**Date :** le .. / .. / .....

Adresse : .....

Telephone :

À .....

Pays : ..... Signature

**Page d'Accueil  
500 mb**

**Cfa 10000 /  
Année**

- 1 Page d' Accueil
- Histoire, Biographie
- 3 Photos
- Google Map -
- SSL Sécurité
- Maintenance

**Site Basic  
1Gb**

**Cfa 36 000 /  
Année**

- 3 Pages - Accueil
- Apropos, Contact
- 10 Photos, 1 Vidéo
- Google map
- SSL Sécurité
- Maintenance

**Site Bronze  
5Gb**

**Cfa 60 000 /  
Année**

- 3 Pages - Accueil
- Apropos, Contact
- 40 Photos, 3 Vidéos
- Option RDV
- Google map
- SSL Sécurité
- Maintenance

**Site Argent  
10Gb**

**Cfa 80 000 /  
Année**

- 4 Pages - Accueil
- Apropos, Contact
- Galerie
- 80 Photos, 5 Vidéos
- Option RDV
- Google map
- SSL Sécurité
- Maintenance

**Site Or  
15Gb**

**Cfa 120000  
/ Année**

- 5 Pages - Accueil
- Apropos, Contact,
- Catalogue, Galerie
- Boutique en ligne
- 160Photos, 10Vidéos
- Option RDV
- Google map
- Réseaux sociaux
- SSL Sécurité

**Site Diamant  
Illimité**

**Cfa 180000  
/ Année**

- 5 Pages - Accueil
- Apropos, Contact,
- Catalogue, Galerie
- Boutique en ligne
- Médias Illimités
- Option RDV, Video
- Conférence
- Google map, SSL
- Réseaux sociaux,

